

Fonds bleu pour le Bassin du Congo : les 12 pays engagés ont signé l'accord de création du Fonds

Annoncé par le Président de la République du Congo lors de la COP 22 à Marrakech, l'accord de création du Fonds bleu pour le Bassin du Congo a été officiellement signé ce jeudi 9 mars à Oyo (République du Congo) par les 12 représentants des pays concernés.

La concrétisation d'une longue réflexion

Le Bassin du Congo, qui concentre l'un des plus impressionnants écosystèmes de la planète, constitue le second réservoir de carbone du monde après celui du Bassin d'Amazonie. La préservation des forêts du Bassin du Congo représente un enjeu primordial pour la réduction des effets du changement climatique et pour le développement économique et social des pays et des peuples de cette région.

Cette initiative du Fonds bleu, présentée par le Président de la République du Congo lors de la COP 22, répond à deux exigences majeures pour le Bassin du Congo : préserver les forêts de cette zone du continent et garantir un développement économique permettant aux populations de la région d'améliorer leur qualité de vie.

La Fondation Brazzaville, qui soutient le projet depuis ses débuts, **se félicite que la République du Congo et les 12 représentants engagés aient signé ce jeudi 9 mars à Oyo l'accord de création du Fonds bleu** pour le Bassin du Congo.

« Nous sommes très fiers que l'accord du Fonds bleu pour le Bassin du Congo ait été signé aujourd'hui. La Fondation Brazzaville a œuvré depuis les premiers échanges pour la concrétisation de cette initiative. Cette étape est essentielle car elle va permettre la mise en œuvre de projets nécessaires au développement de la région et au bien être des populations » a déclaré Jean-Yves Ollivier, président de la Fondation Brazzaville.

Prochaines étapes et vision à long terme

Cette signature est la première étape concrète de cette initiative portée par la Fondation Brazzaville dans son rôle de médiation internationale depuis plusieurs mois et à laquelle succèdera une période d'études (avril-juin 2017) avant la mise en place de la structure du fonds (mi-juin 2017) et la réalisation de la campagne de plaidoyer pour son financement (fin juin 2017).

Chaque année, le Fonds bleu proposera des subventions renouvelables de 100 millions d'euros pour les acteurs œuvrant pour la protection de l'environnement et pour la réduction des effets du réchauffement climatique dans la région du Bassin du Congo. Il s'appuiera également sur les crédits alloués à la lutte autour de ces sujets, à l'instar du Fonds vert pour le climat.

Les 12 pays signataires de l'accord sont : l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, le Tchad et la Zambie.

A PROPOS DE LA FONDATION BRAZZAVILLE

La Fondation Brazzaville est une organisation à but non lucratif créée en 2015 dans le but de perpétuer et agir dans « l'esprit de l'accord de Brazzaville » signé en décembre 1988 dans la capitale congolaise. **La Fondation Brazzaville développe des projets durables dédiés à la préservation de l'environnement et à la conservation de la nature permettant d'assurer la prospérité des nations et l'épanouissement des individus et agit comme facilitateur indépendant et neutre entre les parties belligérantes, en Afrique mais également dans le reste du monde.** Basée à Londres, la Fondation est dirigée par un conseil d'administration composé de Jean-Yves Ollivier, Président, Philip Prettejohn, Lord Bell de Belgravia et Nick Chance. Elle est placée sous le patronage royal de S.A.R. le prince Michael de Kent.

En savoir plus : www.brazzavillefoundation.org/

Contact presse : Adrien Loriller | media@brazzavillefoundation.org | +00 33 6 20 02 71 85